

lire le discours prononcé par lui à l'Assemblée législative, le 9 juin 1881, sur sa motion touchant le Conseil législatif :—

Voici ce qu'il disait :

“ Mais le jour où nous ferons cette demande (de better terms) nous mettrons en danger nos institutions provinciales, car il n'y a pas à se le dissimuler, la majorité de la Puissance du Canada n'est pas et ne peut pas être sympathique à nos institutions. ”

(*Débats Desjardins*, 1881, p. 852.)

Et plus loin (p. 855) : “ D'ailleurs le gouvernement pourrait-il accorder ce que l'on est convenu d'appeler des better terms sans en accorder aux autres provinces ? Dans ce cas notre position ne serait guère améliorée. Nos embarras financiers pourraient peut-être diminuer à Québec, mais ils augmenteraient à Ottawa, si on n'a pas de taxes directes à Québec au moyen de cet arrangement avec les ministres d'Ottawa, ce sera pour tomber sous le coup de taxes indirectes plus lourdes qui seraient imposées à Ottawa, et qu'il faudra bon gré mal gré payer pour remplir le trésor fédéral, vidé par des secours accordés à nos misères provinciales. ”

Et plus loin encore, (même page) : “ Le jour où il faudra compter fatalement et inexorablement avec le gouvernement d'Ottawa, comme notre seule ressource pour nous tirer des embarras financiers dans lesquels on se trouve, ce jour-là marquera notre déchéance nationale. Notre devoir est bien clair, il est évident, nous devons travailler à ramener l'équilibre dans nos finances pour nous et par nous-mêmes. ”

Le remède pour lui, à cette époque, à la situation financière, se trouvait dans l'abolition du Conseil !

Cependant l'honorable premier ministre repoussant son passé, accepte cette idée qu'il croyait mauvaise en 1881.